

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 38-421-1931 complétant celui, en date du 1er avril 1931, réglementant l'attribution des logements à la Côte française des Somalis.

n° 38-421-1931

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
27 décembre 1931

Numéro JO
n° 421 du 31/12/1931

Date du numéro
31 décembre 1931

VISAS

Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844, rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884

Vu l'arrêté du 1er avril 1931 réglementant l'attribution des logements à la Côte française des Somalis

Le Conseil d'administration entendu dans sa séance du 26 décembre 1931,

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

— L'arrêté du 1er avril 1931 susvisé est complété par les dispositions suivantes : « Les fonctionnaires provenant de l'extérieur pourront seuls solliciter l'attribution d'un logement dans un local administratif. »

Art. 2

— Le présent arrêté sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera.

CHAPON-BAISSAC.